



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Au plan international, l'extension des conflits en cours obèrent les possibilités de traiter, comme il se devrait, nos problèmes sociaux. Par ailleurs et en interne, ceux-ci sont affectés par une instabilité politique qui rend difficile la recherche de consensus pour mettre en œuvre des solutions pérennes indispensables au redressement de situations qui tendent à devenir problématiques. La CFR mesure cet état de fait et, en utilisant tous les moyens dont elle dispose - notamment de communication et d'action auprès des décideurs -, s'attache à proposer des solutions pour résoudre les difficultés que rencontrent ses mandants. *Le Président, Pierre Erbs*

Réunion du Bureau du 16 juin 2025

Composition du nouveau Bureau : La composition du Bureau publiée dans le CFR Échos n°130 est validée après ajout de Félix Vézier au titre des personnes qualifiées.

Retour sur l'Assemblée Générale du 5 juin : Le Bureau exprime la bonne tenue de l'Assemblée et sa convivialité.

Actualité : Rien de particulier hormis ce qui suit.

Nouveau rapport du COR : Comme la Commission « Retraite », le Bureau juge qu'une prévision à l'année 2070 apparaît trop irréaliste eu égard, sauf pour l'évolution démographique, à la prise en compte de paramètres économiques dont la certitude semble trop aléatoire. Le texte du communiqué de presse proposé par F. Vézier (cf. ci-dessous) est validé après compléments et corrections pour diffusion immédiate (voir annexe 1).

Travaux du « Conclave » : Il est rappelé que la publication d'un document commun est attendu pour le 17 juin.

Programme de travail des Commissions : Le Président souhaite que les travaux des Commissions « collent » de la meilleure des façons à l'actualité et aux préoccupations des adhérents des membres de la CFR ; pour cela, il est demandé que les Commissions publient des notes de synthèses de leur travaux pour améliorer notre communication.

À venir : Le Président estime qu'un nouveau colloque pourrait se tenir dans le courant de l'année 2026 sur un thème à définir et sur lequel les Fédérations sont invitées à réfléchir pour être évoqué lors de la rentrée prochaine.

Commission « Retraite » des 19 mai et 16 juin 2025

Actualités retraites : Le budget 2026 est en cours de préparation ; dans l'immédiat il réclame que nous restions vigilants. Un référendum sur les retraites et la mise en place d'un étage collectif et obligatoire de capitalisation en complément du système actuel par répartition a été proposé par E. Philippe ; la CFR restera très attentive sur le sujet. Sur les travaux du « Conclave », nous sommes dans l'attente d'un document commun qui devrait être publié le 17 juin prochain.

Examen de la lettre au Président du COR : Le projet rédigé par F. Vézier fait l'objet de compléments et corrections avant envoi à la signature du Président P. Erbs (voir annexe 2).

Rapport du COR : La Commission considère que la publication du rapport annuel le 12 juin n'apporte rien de nouveau et ne constitue que la nième analyse actualisée depuis près d'une vingtaine d'années ! Les modalités et le système de calcul utilisé par l'Agirc-Arrco (régime à cotisations définies équilibré) ne sont toujours pas pris en exemple pour sortir des déficits des systèmes à prestations définies (régime de base et fonction publique) ! La Commission estime qu'il faut sortir de nos systèmes actuels « labyrinthiques » pour prendre, enfin, le chemin du système universel de retraite à cotisations définies que défend régulièrement la CFR. Un communiqué de presse sera publié, après validation par le Bureau, pour rappeler notre constante position depuis fort longtemps sur le sujet.

Commission « Santé » du 26 mai 2025

Santé et environnement : Les travaux sur cet important sujet - considéré comme un objectif central des politiques publiques (voir annexe 3) - se poursuivent notamment quant à l'analyse de l'environnement au niveau des territoires et des préconisations formulées par le Conseil Économique Social et Environnemental. Les sujets liés à la santé environnementale doivent être approfondis lors de prochaines réunions. D'autres thèmes sont aussi à proposer par les participants.

ICOPE : Il est proposé qu'une lettre d'info sur une page soit diffusée.

Le sommeil : Le travail avec les orthophonistes est évoqué comme une solution aux difficultés rencontrées en la matière.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des post qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/RENDICATIONS
<p>Comptes sociaux et TVA sociale :</p> <p>la CFR contribuera à la réflexion</p> <p>Protection sociale :</p> <p>La CFR force de proposition</p>	<p>Nos comptes sociaux sont en déséquilibre et tout particulièrement, comme le pointe la Cour des comptes, ceux de l'assurance maladie. Des mesures doivent donc être prises rapidement, du côté des dépenses qu'il faut maîtriser, mais sans doute également du côté des recettes qui ne peuvent pas reposer essentiellement sur le travail. C'est pourquoi une idée est aujourd'hui en débat, celle de la TVA sociale qui élargirait la base sur laquelle sont assises les cotisations. Le coût du travail en France est plus important que chez la plupart de nos concurrents, en raison notamment des cotisations dues sur les salaires.</p> <p>Avec une TVA sociale, ce ne seraient plus les biens et services produits en France qui supporteraient ces charges mais plus généralement ceux consommés en France et donc également ceux qui sont importés. Avec des charges allégées, les entreprises françaises retrouveraient de la compétitivité.</p> <p>Si l'idée est a priori séduisante, une telle réforme aurait des conséquences multiples tant sur les entreprises que sur les salariés et plus généralement sur les consommateurs. Une analyse en profondeur s'impose donc et nous allons, à la Confédération Française des Retraités, nous y consacrer prochainement pour apporter notre contribution au débat</p> <p style="text-align: right;"><i>28 mai 2025</i></p> <p>La Confédération Française des Retraités tient aujourd'hui son assemblée générale qui réunit des fédérations d'associations de retraités représentant plus d'un million de personnes. C'est un moment fort dans la vie de l'organisation qui défend au-delà de ses adhérents les intérêts moraux et matériels des 17 millions de retraités que compte la France. Cette défense est d'autant plus nécessaire que les retraités ont été pris pour cible tous ces derniers mois, étant qualifiés par certains de « nantis », ce qui a justifié de la part de la CFR de nombreuses interventions auprès des décideurs pour éviter la remise en cause de dispositifs parfaitement justifiés. On oublie trop facilement que d'année en année les retraités sont mis à contribution et qu'ils subissent une érosion de leur niveau de vie en raison de la sous-indexation des pensions. Les débats lancés en 2024 sur l'équilibre des comptes publics se poursuivent en 2025 et il va de soi que la CFR va rester particulièrement vigilante et combative, refusant toute mesure qui ne pèserait que sur les retraités. Mais la CFR ne sera pas seulement sur la défensive. Il existe des pistes d'amélioration de notre système de protection sociale et la CFR sera également force de proposition.</p> <p style="text-align: right;"><i>5 juin 2025</i></p>
<p>Autonomie</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Emploi des Seniors</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Retraite :</p> <p>Rapport 2025 du Conseil d'Orientation des Retraites</p> <p>...</p> <p>Les regrets de la CFR</p>	<p>La Confédération Française des Retraités, qui porte la voix de plus de 17 millions de retraités, a pris connaissance du rapport annuel de juin 2025 du Conseil d'Orientation des Retraites</p> <p>Elle regrette que ce Conseil continue à aborder le problème des retraites comme s'il s'agissait d'un dossier monolithique, d'un grand tout qui n'existe pas puisque coexistent plus d'une quarantaine de régimes différents.</p> <p>Elle conteste aussi l'intérêt de prévisions à presque 50 ans qui n'intègrent pas la capacité du pays et de notre économie à se réformer.</p> <p>Elle regrette que le COR, comme d'ailleurs la Cour des comptes, s'appuie sur une convention comptable, certes conforme aux textes actuels, qui présuppose que le régime de la Fonction Publique d'État et les régimes spéciaux continuent d'être équilibrés par des impôts affectés et des contributions et subventions de l'État. Cette convention ne participe guère au besoin légitime d'une transparence dans la situation de nos régimes de retraite.</p> <p>Elle regrette enfin que, s'agissant des déficits publics, ne soit pas mis plus en lumière la solidité des régimes à cotisations définies, comme l'AGIRC-ARRCO, dont l'avantage est d'être équilibrés à la différence des régimes à prestations définies déficitaires.</p> <p>C'est à bien des égards ce qui devrait inspirer l'évolution de nos régimes de retraite vers un système universel que la CFR appelle de ses vœux.</p> <p style="text-align: right;"><i>16 juin 2025</i></p>
<p>Santé :</p> <p>L'aide à mourir</p>	<p>L'Assemblée nationale débat actuellement de l'aide à mourir qui devrait devenir un droit comme l'a préconisé à une très large majorité en avril 2023 la Convention Citoyenne réunie sur ce sujet. Le texte, s'il était adopté, offrirait la possibilité d'un véritable choix sur les conditions dans lesquelles chacun d'entre nous souhaite finir sa vie, tout en respectant les convictions des soignants qui doivent pouvoir faire valoir leur clause de conscience.</p> <p>Chaque parcours de vie et de mort est singulier et nous devons pouvoir faire des choix en fonction de nos convictions profondes, les exprimer et les faire respecter. C'est l'objet des directives anticipées et du mandat que nous pouvons donner à une personne de confiance au cas où notre état de conscience ne nous le permettrait pas. Peu de personnes, aujourd'hui, ont rédigé ces directives anticipées, sans doute par manque d'information suffisante. Il sera donc essentiel, pour que la loi puisse recevoir une pleine application, que tous les citoyens soient informés des conditions dans lesquelles ils peuvent faire connaître leurs volontés et soient régulièrement incités à le faire par des campagnes de sensibilisation.</p> <p style="text-align: right;"><i>19 mai 2025</i></p>